

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-417 du 20 Décembre 1995

Portant approbation du rapport d'activités et des états financiers du Port Autonome de COTONOU pour l'exercice 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 89-306 du 23 Juillet 1989 portant approbation des Statuts du Port Autonome de COTONOU ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- SUR Rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Décembre 1995 ;

D E C R E T E :

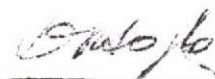
Article 1er..- Sont approuvés le rapport d'activités et les états financiers du Port Autonome de COTONOU pour l'exercice 1993 tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 20 Décembre 1995

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



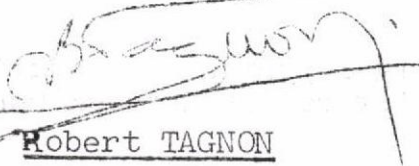
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,



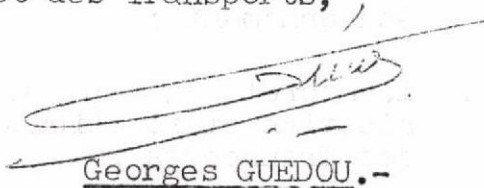
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert TAGNON

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,



Georges GUEDOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 CC 2 ME/DN 4 SGG 4 MPRE-MTPT
8 AUTRES MINISTERES 17 SP 2 DPE-DLC-INSAE 6 DTCP 4 GCONB 1 PAC 10
CCIB 2 DGBN-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 UNB-FASJEP-ÉNA 3 BEN-DA 4 JORB 1.-